

**Objectif :** Etre capable d'utiliser un chariot automoteur de manutention à conducteur porté et d'en assurer la maintenance de premier niveau, pour exécuter les tâches de manutention, avec une norme minimale de productivité, en respectant les consignes de sécurité en vigueur.

**Public concerné :** Toute personne ayant obtenu son (ses) CACES® (chariot de manutention à conducteur porté) de catégorie 1A et/ou 1B et/ou 3 et/ou 5 dont la (les) validité(s) est(sont) arrivée(s) au terme des 5 ans et souhaitant renouveler son(ses) CACES®.

**Prérequis et aptitude :** Etre titulaire du (des) CACES® dont le renouvellement est souhaité, aptitude médicale à l'activité de conducteur de chariot(s) automoteur(s) de manutention correspondants à la (aux) catégorie(s) désignée(s). Notre centre de formation bénéficie d'une infrastructure adaptée et dispense un enseignement personnalisé, pour l'accueil de personnes en situation de handicap.

---

### Programme formation Recyclage cariste Catégorie 1A et/ou 1B et/ou 3 et/ou 5 :

**LA FONCTION CARISTE :** les conditions requises pour utiliser un chariot automoteur de manutention à conducteur porté, les responsabilités pénales encourues en cas d'accident.

**LA TECHNOLOGIE DES CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION À CONDUCTEUR PORTÉ :** la classification des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, les organes mécaniques des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

**LA SECURITE LIEE AUX CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION À CONDUCTEUR PORTÉ :** la sécurité générale dans l'entreprise, les consignes d'utilisation et de circulation règlementaires, les distances de freinage, les pictogrammes de manutention et les symboles de produits dangereux. Adéquation du chariot (vitesse maxi, centre de gravité, hauteur de levée, lecture plaque de charge ...).

**LES REGLES DE CONDUITE DES CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION À CONDUCTEUR PORTÉ :** la stabilité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, la circulation, le chargement et le déchargement d'un véhicule.

**LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS LIES A L'ACTIVITE :** l'analyse des risques professionnels

**LA CONDUITE DU CHARIOT ELEVATEUR :** la prise en charge des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, le pilotage du chariot sur aire banalisée et sur circuit balisé, la prise et la levée d'une charge avec des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, l'immobilisation des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en fin de travail.

**EVALUATION DES CONNAISSANCES :** logiciel d'auto-évaluation permettant au stagiaire de contrôler la progression de ses acquis, suivi du formateur réalisé à l'aide du tableau d'avancement de la formation.

---

**Matériel / Modalités pédagogiques :** - Logiciel de formation individualisée, rétroprojecteur, vidéo, palettes, conteneurs, tous types de surface + engins (Catégories 1A et 1B : Transpalettes à conducteur porté ; Catégorie 3 : Chariot élévateur en porte à faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg, thermique et électrique ; Catégorie 5 : Chariot élévateur à mât rétractable).

**Lieux et tarifs:** - Centre ADIF de **GARDANNE** (25 €/heure) **OU** - Intra-entreprise (**après vérification de faisabilité**) (690€/jour).

**Durée :** - 2 à 5 jours en fonction des acquis et des différentes catégories de CACES® souhaitées. (**Sur devis préalable**).

**Délai :** - 8 jours (**après acceptation devis**).

**Validation :** - Délivrance d'un **C.A.C.E.S.®\*(2)** par catégorie de chariot (si réussite des épreuves théoriques et pratiques ; si échec sur une des épreuves, possibilité de repasser la seconde dans un délai d'un an).

**Taux de réussite :** 94 %.

**Débouchés :** maintien du ou (des) CACES®

---

### Nombre de participants :

**En Centre :** de 1 à 9 - Variable en fonction des catégories de CACES® souhaitées (Entrées permanentes).

**Intra-Entreprise :** de 3 à 9 - Variable en fonction du nombre de chariots mis à disposition par l'entreprise et des catégories de CACES® souhaitées.

\*(1) Formation conforme à la recommandation R489 de la CNAM applicable au 01-01-2020 concernant l'utilisation des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

\*(2) CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE DES CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE